

# AFFICHAGE ADMINISTRATIF

*Cette affiche ne devra pas être recouverte avant le 16 mai 2026.*

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

## Dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang à La Verrière

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'Environnement et à l'arrêté n°A2026-04 du 23 mars 2026 du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le dossier de création de la ZAC du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang à La Verrière est mis à disposition du public par voie électronique, pour information, observations et contributions éventuelles, préalablement à son approbation par le Conseil Communautaire.

**Cette PPVE est ouverte du lundi 13 avril 2026, 14h, au vendredi 15 mai 2026, 14h.**

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) - Communauté d'Agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la procédure de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bois de l'Étang à La Verrière, notamment pour conduire la présente PPVE.

Le dossier de la PPVE, ainsi qu'un registre physique à feuillets non mobiles, seront déposés en version papier et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la PPVE :

- **En mairie de La Verrière**, Avenue des Noës, 78320 La Verrière, aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi à mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 13h30 à 19h00 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- **A la maison de quartier du Bois de l'Étang (centre socio-culturel Jacques Miquel)**, 3 rue Emile Dureuil, 78320 La Verrière, aux horaires d'ouverture habituels (hors jours fériés) : Lundi : 13h30 à 17h mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h à 19h.

Un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public sur toute la durée de la PPVE. Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé, ainsi que le dossier de la PPVE, à l'adresse suivante :

[www.registre-numerique.fr/zac-boisdeletang-laverriere](http://www.registre-numerique.fr/zac-boisdeletang-laverriere)



Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante :

[zac-boisdeletang-laverriere@mail.registre-numerique.fr](mailto:zac-boisdeletang-laverriere@mail.registre-numerique.fr)

Le dossier soumis à PPVE se compose des éléments suivants :

- Le projet de dossier de création de ZAC ;
- L'étude d'impact et son résumé non technique ;
- L'avis n°APIJF-2025-098 rendu par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France le 3 décembre 2025 sur le dossier de création de ZAC ;
- Les différents avis des collectivités territoriales et à leurs groupements concernés par le projet ;
- Le mémoire, rédigé par SQY, en réponse à l'avis de la MRAe et aux différents avis émis sur le projet ;
- Le bilan de la concertation préalable d'avril/mai 2025 approuvé par la délibération n°2025-207 du Conseil Communautaire de SQY en date du 26 juin 2025.

A l'issue de la PPVE, et au plus tard à la date de l'approbation de la création de la ZAC du Bois de l'Étang, SQY rendra public sur son site internet et pour une durée minimale de 3 mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et avis déposés, avec indication de ceux dont il a été ou sera tenu compte.

Au terme de la procédure, la création de la ZAC du Bois de l'Étang à La Verrière sera soumise à la délibération du Conseil Communautaire de SQY.

Toute information sur le dossier de la PPVE peut être demandée auprès de Mme. Mary-Lynn SALIBA ([marylynn.saliba@sqy.fr](mailto:marylynn.saliba@sqy.fr)) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80).